Introduction

Cette partie du rapport rassemble les chiffres clés que Myria a demandés à une sélection d'acteurs pertinents dans le domaine de la traite et du trafic d'êtres humains en Belgique. Les données les plus récentes en la matière sont présentées et, dans la mesure du possible, comparées aux chiffres des années précédentes afin de les replacer dans une perspective plus large.

Les acteurs dont Myria a reçu les chiffres sont :

- La police judiciaire fédérale, avec des informations tirées de la Banque de données nationale générale (BNG) ;
- Le Service d'Inspection de l'Office national de sécurité sociale (ONSS, direction thématique Traite des êtres humains, équipes ECOSOC) ;
- Le Collège des procureurs généraux, avec des informations sur les poursuites engagées par les parquets correctionnels et les auditorats du travail ;
- l'Office des étrangers (OE) ;
- PAG-ASA, Payoke et Sürya : les centres spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement de victimes de traite et de formes aggravées de trafic d'êtres humains ; depuis mars 2023, Myria a accès aux données anonymisées des trois centres via la plateforme numérique MyEldo, un système sur mesure pour une gestion plus efficace des dossiers au sein des centres et une meilleure image des victimes en Belgique.
- Le Service de la politique criminelle (SPC) du SPF Justice, avec des informations sur les condamnations définitives.

Cette partie approfondit ensuite trois sujets :

1. Une contribution externe du Service d'Inspection de l'ONSS (direction thématique Traite des êtres humains) fournit des statistiques plus détaillées sur les enquêtes menées par les équipes ECOSOC en 2023 ;

2. Une contribution externe de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Belgique et Luxembourg explique le fonctionnement du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM et décrit les victimes de la traite auxquelles l'OIM Belgique et Luxembourg a fourni une assistance par le biais de ce programme en 2022 et en 2023 ;

3. Enfin, Myria, en collaboration avec Esperanto et Minor-Ndako, dresse un portrait des victimes mineures (présumées) de traite et de formes aggravées de trafic d'êtres humains qu'Esperanto et Minor-Ndako ont accueillies et accompagnées ces dernières années. Et ce, conformément à la recommandation 94 de la Commission parlementaire spéciale chargée d'évaluer la législation et la politique en matière de traite et de trafic d'êtres humains. En plus d'améliorer les statistiques sur les mineurs, il a été demandé à Myria de joindre chaque année au rapport annuel un rapport ciblant spécifiquement les victimes mineures. La présente contribution est une première réponse à cette requête.

Attention :

- Les chiffres de ce rapport ne reflètent en aucun cas l'ampleur réelle du phénomène de la traite et du trafic d'êtres humains en Belgique. Ils ne concernent que les faits, les victimes et les auteurs identifiés comme tels par les autorités. Aucune déclaration ne peut être faite sur des faits non identifiés.
- Ces chiffres et leur évolution fournissent plutôt des informations sur l'action des autorités pour lutter contre la traite et le trafic d'êtres humains que sur ces phénomènes en tant que tels.
- Les chiffres des différents acteurs ne sont pas harmonisés entre eux et ne donnent en aucun cas une image cohérente et uniforme de ces phénomènes criminels. Cela limite les possibilités d'évaluer les politiques, de nourrir les analyses stratégiques et de rendre compte aux institutions européennes. Il va de soi que Myria collabore avec les acteurs cités dans l'optique de réunir les chiffres de la meilleure qualité possible.